



**RÈGL. 2024-406                      MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2022-369 RELATIF AU  
STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION**

**ATTENDU** que la Municipalité agit aux présentes en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés aux termes de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) et plus particulièrement en vertu des articles 79 et suivants de cette loi;

**ATTENDU** que la Municipalité a adopté le 17 octobre 2022, le règlement numéro 2022-369 relatif au stationnement et à la circulation et qu'il y a lieu de le modifier afin de déterminer des limites de vitesse différentes que celles prévues au *Code de la sécurité routière* (RLRQ, c. C-24.2) sur les chemins publics identifiés à l'annexe 7.10;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a fait l'objet d'un dépôt à la séance du 19 février 2024, copie du projet de règlement étant également mis à la disposition du public lors de cette séance;

**EN CONSÉQUENCE :**

Le conseil municipal de Labelle décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1            PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

L'article 7.10 est remplacé par le suivant :

« Tout conducteur doit se conformer aux limites de vitesse prescrites sur les chemins publics.

Une limite de vitesse différente à celle prévue au Code de la sécurité routière est imposée à tout conducteur sur les chemins publics identifiés à l'annexe 7.10 du présent règlement. La limite de vitesse maximale applicable sur chaque chemin y est indiquée. »

**ARTICLE 3**

Le tableau intitulé **Limite de vitesse** apparaît à l'annexe 7.10 est ajouté par le présent règlement et fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 4            ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ** lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 mars 2024 par la résolution numéro 080.03.2024

---

Nicolas Bottreau  
Maire suppléant

---

Claire Coulombe  
Greffière-trésorière/directrice générale

## CERTIFICAT D'ATTESTATION DES APPROBATIONS REQUISES

Conformément à l'article 446 du code municipal, le présent certificat atteste que le règlement numéro 2024-406 a reçu toutes les approbations nécessaires à son entrée en vigueur, et ce, selon les dates suivantes :

Avis de motion : 19 février 2024  
Dépôt du projet de règlement : 19 février 2024  
Adoption du règlement : 18 mars 2024  
Avis public et entrée en vigueur : 19 mars 2024

**EN FOI DE QUOI**, ce certificat d'attestation des approbations requises est donné ce 19<sup>e</sup> jour de mars 2024.

---

Nicolas Bottreau  
Maire suppléant

---

Claire Coulombe  
Greffière-trésorière/directrice générale

**ANNEXE 7.10**

**Limite de vitesse**

Toponyme	Type de voie	Vitesse permise	Localisation
Aéroport	Rue de l'	40 km/h	
Alarie	Rue	40 km/h	
Allard	Rue	40 km/h	
Baie	Chemin de la	40 km/h	
Baudart	Chemin	30 km/h	
Bélanger	Rue	40 km/h	
Bélisle	Rue	40 km/h	
Belle-Pente	Rue de la	40 km/h	
Bergeron	Rue	40 km/h	
Billots	Chemin des	40 km/h	
Boivin	Rue	40 km/h	
Brassard	Rue	40 km/h	
Brousseau	Rue	40 km/h	Entre les intersections du boulevard du Curé-Labelle et la rue Charles
Brousseau	Chemin	50 km/h	Entre les intersections de la rue Charles et de la route 117
Camping	Rue du	30 km/h	
Cerisiers	Chemin des	40 km/h	
Charles	Rue	40 km/h	
Collège	Rue du	30 km/h	Zone scolaire – école Entre la rue Bélanger et la rue du Couvent
Collège	Rue du	40 km/h	Entre la rue Bélanger et le cul-de-sac de la rue du Collège (face au numéro civique 65)
Couvent	Rue du	30 km/h	Église – centre communautaire - parc
Curé-Labelle	Boulevard du	40 km/h	Entre la sortie 145 de la route 117 et l'intersection du boulevard et de la route 117 (nord
Curé-Labelle	Boulevard du	50 km/h	Entre l'intersection de la rue Charles et le numéro civique 9335.
Curé-Labelle	Boulevard du	70 km/h	Entre la sortie 140 de la route 117 et l'intersection de la rue Charles  Entre le numéro civique 9335 et la sortie 145 de la route 117
Dauphin	Rue	40 km/h	
David	Rue	40 km/h	
Dépôt	Rue du	40 km/h	
Draveurs	Chemin des	40 km/h	
Église	Rue de l'	50 km/h	Entre l'intersection du boulevard du Curé-Labelle et la rue du Couvent
Église	Rue de l'	30 km/h	Entre l'intersection de la rue du Couvent et le numéro civique 65 (Garderie / parc)

Toponyme	Type de voie	Vitesse permise	Localisation
Église	Rue de l'	40 km/h	Entre le numéro civique 65 jusqu'au cul-de-sac (face aux numéros civiques 118 à 122)
Falaise	Rue de la	40 km/h	
Fleuribelle	Chemin	40 km/h	
Framboisiers	Chemin des	30 km/h	
Fugère	Montée	40 km/h	
Gare	Rue de la	40 km/h	
Gélinas	Rue	40 km/h	
Godard	Rue	40 km/h	
Gustave-Brisson	Chemin	50 km/h	
L'Allier	Rue	40 km/h	
Lanthier	Chemin	40 km/h	
Laporte	Rue	40 km/h	
Lac-de-l'Abies	Chemin du	50 km/h	
Lac-Baptiste	Chemin du	50 km/h	
Lac-Bélanger	Chemin du	50 km/h	Entre les intersections des chemins du Lac-Labelle et Louis-Gauthier
Lac-Bélanger	Chemin du	40 km/h	Entre l'intersection du chemin Louis-Gauthier et le cul-de-sac (virée – numéro civique 4965)
Lac-Caché	Chemin du	40 km/h	Entre l'intersection de la rue Alarie et le numéro civique 400
Lac-Caché	Chemin du	60 km/h	Entre le numéro civique 400 et la limite du territoire avec la municipalité de La Macaza
Lac-Gervais	Chemin du	40 km/h	
Lac-Joly	Chemin du	50 km/h	Entre l'intersection du chemin du Moulin et le numéro civique 1685
Lac-Joly	Chemin du	40 km/h	Entre le numéro civique 1685 et l'intersection du chemin de la Montagne-Verte
Lac-Labelle	Chemin du	60 km/h	Entre les intersections des chemins de La Minerve et du Lac-Bélanger
Lac-Labelle	Chemin du	50 km/h	Entre l'intersection du chemin du Lac-Bélanger et la limite du territoire avec la municipalité de Vendée
Loisirs	Rue des	30 km/h	École/parc
Louis-Gauthier	Chemin	40 km/h	
Mine	Chemin de la	50 km/h	
Montagne	Rue de la	40 km/h	
Montagne-Verte	Chemin	40 km/h	
Moulin	Rue du	50 km/h	Entre l'intersection de la rue du Pont et le numéro civique 2202
Moulin	Chemin du	70 km/h	Entre le numéro civique 2202 et la limite du territoire avec la municipalité de La Conception

Toponyme	Type de voie	Vitesse permise	Localisation
Mûriers	Chemin des	40 km/h	
Nantel	Rue/Chemin	40 km/h	
Orban	Rue	40 km/h	
Pagé	Rue	40 km/h	
Païement	Rue	40 km/h	
Paysans	Montée des	50 km/h	
Pont	Rue	40 km/h	Entre la rue de l'Église et le boulevard du Curé-Labelle
Poste	Rue de la	40 km/h	
Presqu'île	Chemin de la	40 km/h	
Rivière	Rue de la	40 km/h	
Roberts	Rue	40 km/h	
Saindon	Chemin	50 km/h	
Sommet	Chemin du	50 km/h	
St-Cyr	Chemin	50 km/h	
Vézina	Rue	30 km/h	